

Inauguration de l'EEP Bellevue

Accueil de la presse

16 mars 2018



Quelques informations pratiques

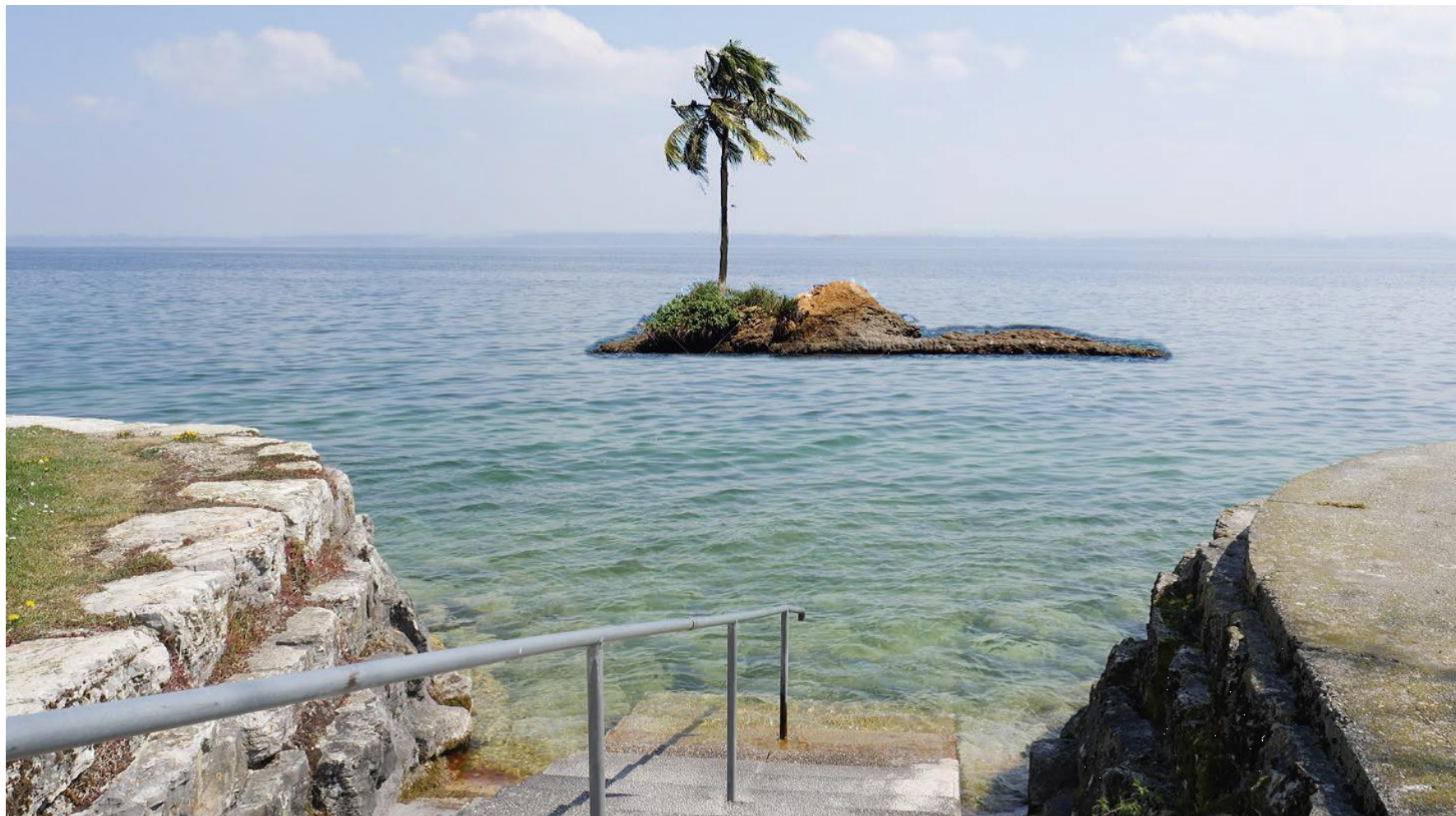
- Brève présentation des points essentiels
- Visite accompagnée sur un parcours défini
- Des affiches renseignent sur la mission
- Vous pouvez photographier et filmer, sauf :
 - Ce que nous ne vous montrons pas
 - Ce qui illustre les cheminements internes
 - Les personnes qui ne le souhaitent pas
- Après la visite :
 - Réponses aux questions
 - M. Ribaux à disposition pour des interviews

Message du chef du département

M. Alain Ribaux

- Le bâtiment était un foyer pour jeunes filles. Il a été réaffecté en 1994 en établissement d'exécution des peines pour personnes adultes, mixte dans un premier temps puis exclusivement pour les hommes.
- 3 votes du Grand Conseil sur la rénovation des deux établissements :
 - 2008 (crédit initial : 20.9 mio CHF)
 - 2010 (renchérissement : 800'000 CHF)
 - 2010 (désamiantage + compléments agrandissement : 4.9 mio CHF)
- Montant total des travaux de l'EEPB : 21 mio CHF, dont environ 35 % financés par la Confédération. Les crédits accordés sont respectés.
- Neuchâtel, avec 177 places de détention, assume sa responsabilité dans le cadre du Concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures en offrant 100 places pour 100'000 habitants (CH 2017 : 81 personnes incarcérées pour 100'000 habitants).

Et le Palmier...



Missions de l'EEP Bellevue

- Établissement fermé, de niveau de sécurité élevée, affecté à l'exécution des peines et des mesures pour les hommes
- Profils de personnes détenues parfois complexes
- Art. 74 CP : les détenus ont droit au respect de leur dignité. L'exercice de leurs droits ne peut être restreint que dans la mesure requise par la privation de liberté.
- Art. 75 al. 1 CP : l'exécution de la peine doit améliorer le comportement du détenu et son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre à des conditions de vie ordinaires et tenir compte du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.

Rénovation 2011 - 2018

- L'établissement a gagné en surface, soit deux étages supplémentaires exploités auparavant par la commune
- Les systèmes de sécurité passifs ont été mis aux normes actuelles pour assurer la sécurité de l'établissement, du personnel, des personnes détenues et de la société d'une manière générale
- Les locaux du personnel, ainsi que ceux des personnes détenues ont été rénovés, créés et équipés permettant la prise en charge de ces dernières conformément aux exigences du législateur
- Les installations techniques ont été mises aux normes actuelles

Infrastructure

- 65 places de détention en 51 cellules individuelles (14 m²) et 7 cellules doubles permettent de faire cohabiter les personnes détenues pendant un temps limité
- Chaque cellule dispose d'un lit, d'une armoire, d'une table, d'une chaise, d'un WC et d'un lavabo, de la TV (à condition que le détenu travaille, lui permettant d'assumer la location) et d'une radio
- Les douches se trouvent sur l'étage, à disposition durant l'ouverture des cellules
- Personnel total affecté à l'EEP Bellevue : 41.65 EPT (direction, administration, prise en charge, sécurité, entretien)

Infrastructure



Organisation

- Différents secteurs évolutifs : observation et évaluation, responsabilisation, renforcé, mesures, personnes au bénéfice d'autorisations de sortie, disciplinaire
- Placement dans de petites unités favorisant les échanges et l'apprentissage des règles de la vie en communauté
- Cette organisation facilite la préparation au retour à la vie libre
- Conformément au code pénal, une prise en charge individuelle est privilégiée pour chaque personne détenue
- Celle-ci tient compte de sa situation sociale, familiale, professionnelle et légale (statut légal en Suisse), mais également du délit commis, des antécédents et des perspectives réalistes de réinsertion future

La prison, un énorme iceberg

**Evasions
Événements graves
Décès
Confort
Nuisances
Coût**

**Font l'objet de
communications
dans les médias et
d'un intérêt de la société**

**Libérations sans récidive
Prise en charge
Socialisation ou
resocialisation
Prévention de la récidive
Formation
Travail
Thérapie et soins médicaux
Combat des effets nocifs
Réparation du dommage
Préparation à la vie libre
Gestion des conflits
Accompagnement relationnel
Etc.**

Moins souvent évoqués

Message de l'architecte cantonal

M. Yves-Olivier Joseph

